

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 31 janvier 2022 à 19 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, sans public.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Jean Sébastien Vaillancourt et Louis Dupuis, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à madame Catherine Hamé, messieurs Sylvain Harvey, Jean Sébastien Vaillancourt et Louis Dupuis, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères.

À 19 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 2 février 2022 ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que la présente séance publicisée par moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Ordre du jour

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2022 modifiant le règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 519-2022 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2022
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

Une présentation est faite, puis une période de questions suit cette présentation.

Séance extraordinaire du 31 janvier 2022

[Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2022 modifiant le règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités](#)

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 489-2022 modifiant le règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 489-2022.

[Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 519-2022 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2022](#)

Madame Helen Morrison, conseillère, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 519-2022 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2022.

Madame Helen Morrison, conseillère, dépose au conseil le projet de règlement numéro 519-2022.

Période de questions

Sans objet.

Levée de la séance extraordinaire

La séance extraordinaire est levée à 19 h 07.

Catherine Hamé
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.